Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202608-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
30 Juin 2026

N°30.06.2026.08

OBJET :

QBO
Représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Date de convocation :
24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Pouvoirs :
M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre du renouvellement des instances liées au mandat municipal, il convient de désigner les représentants de la commune de Briec au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Quimper Bretagne Occidentale, instance essentielle à la détermination des équilibres financiers entre la commune et l'agglomération.

La commune de Briec est membre de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO), établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.
Dans ce cadre, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est instituée entre l'EPCI et ses communes membres.

La CLECT est une instance obligatoire instaurée par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Elle a pour missions principales :
- d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à l'EPCI lors des transferts de compétences ;
- d'actualiser ces évaluations en cas de modification du périmètre des compétences ;
- de proposer un montant d'attribution de compensation versé aux communes ou à l'EPCI, garantissant la neutralité financière des transferts.

Ses travaux donnent lieu à un rapport soumis à l'approbation des communes membres, conditionnant les flux financiers entre les collectivités.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202608-DE

Ainsi, la CLECT constitue un outil structurant des relations financières entre Briec et QBO notamment dans le cadre du pacte fiscal et financier.

À l'ouverture du nouveau mandat intercommunal, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT.
Compte tenu de l'importance des enjeux financiers (attributions de compensation, financements croisés, équilibre budgétaire communal), il est nécessaire que la commune soit représentée de manière constante et éclairée dans cette instance.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, relatif à la création et au fonctionnement de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale,
Vu la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein de cette commission,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources du 18 juin 2026,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1. De désigner les représentants de la commune de Briec au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Quimper Bretagne Occidentale pour la durée du mandat :
   en qualité de titulaire : Bruno Le Men
   en qualité de suppléant : Thomas Férec
2. De notifier cette désignation à la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

